



Objet : SCOT - Adhésion à la Fédération Nationale des SCOT pour l'année 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler les adhésions aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu la délibération n° 11 du Conseil Communautaire du 29 avril 2021 approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Arlysère à la Fédération Nationale des SCOT et autorisant M. le Président à renouveler cette adhésion,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à la Fédération Nationale des SCOT pour l'année 2026,

Décide

Article 1 : L'adhésion de la Communauté d'Agglomération Arlysère à la Fédération Nationale des SCOT, domiciliée 19 rue Claude Tillier, 75012 PARIS, est renouvelée pour l'année 2026.

Article 2 : Le montant de la cotisation, fixé à 668,45 € TTC, sera versé à la Fédération Nationale des SCOT.

Article 3 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 23 mars 2026

Le Président

Franck LOMBARD

